

Le Canada prolonge sa participation à la FNUOD

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, a annoncé le 1er décembre dernier que le Canada prolongerait de six mois sa participation à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant au Moyen-Orient (FNUOD).

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a prorogé jusqu'au 30 mai 1979 le mandat de la force de maintien de la paix, qui avait été créée en mai 1974 dans le cadre de l'Accord de dégageant signé entre Israël et la Syrie au lendemain de la guerre d'octobre (1973).

Stationnée sur les hauteurs du Golan, la Force compte, outre les 160 militaires canadiens, des contingents autrichiens, iraniens et polonais.

L'on se rappellera que le Canada a également prolongé, le 3 novembre dernier, son engagement à l'endroit de la Force d'urgence des Nations Unies dans le Sinaï. Quelque 1 000 Canadiens sont affectés auprès des trois missions des Nations Unies pour le maintien de la paix au Moyen-Orient.

Distribution de livres canadiens

En 1979, le Conseil des arts du Canada distribuera gratuitement quelque 580 lots de livres canadiens, composés de 200 titres chacun. Environ 250 lots seront formés de livres de langue française, et 330 de livres de langue anglaise. Des lots comprenant 100 titres dans chacune des deux langues pourront être mis à la disposition des intéressés. Le Conseil a acheté ces ouvrages des maisons d'édition canadiennes admises à ses programmes d'aide à l'édition.

Au Canada, les livres seront offerts, dans le cadre d'un concours annuel, à des institutions, groupes ou organismes n'ayant pas les fonds nécessaires pour en acheter eux-mêmes, et qui acceptent de les mettre à la disposition des lecteurs de leur communauté (bibliothèques scolaires de régions isolées, foyers pour personnes âgées, hôpitaux, centres culturels, associations de bienfaisance, prisons, etc.) À l'étranger, ils seront distribués à des universités, centres culturels et autres institutions par l'entremise du ministère des Affaires extérieures.

Le choix des livres est varié: romans, essais, histoire, politique, écologie, etc.

Conseiller aux affaires francophones



Mme Jeanne Sauvé, ministre des Communications, a été nommée conseiller du secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour les affaires francophones. Cette fonction était assumée auparavant par M. Jean-Pierre Goyer, ministre des Approvisionnements et Services. Ce dernier a décidé de se retirer de la vie politique.

Loi sur la sécurité de la vieillesse

Les modifications apportées à la Loi sur la sécurité de la vieillesse déposées par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Mlle Monique Bégin, ont reçu la Sanction royale le 20 novembre 1978.

La première modification fait partie d'un train de mesures, annoncé l'automne dernier, dont le but est de réorienter les programmes d'aide sociale afin d'apporter une aide financière plus grande aux personnes qui en ont le plus besoin. Selon cette disposition, les prestations du Supplément de revenu garanti et de l'Allocation au conjoint sont haussées de \$20 par couple à partir de janvier 1979.

Cette mesure se traduira, en fait, par une hausse de \$10 pour chaque conjoint d'un couple bénéficiant de ces prestations, alors que les pensionnés vivant seuls toucheront une augmentation de \$20. Le gouvernement reconnaît que le prix d'un appartement comportant une chambre à coucher est sensiblement le même pour les personnes seules que pour les couples.

Quelque 100 000 pensionnés de la sécurité de la vieillesse qui, actuellement, ne sont pas admissibles au Supplément de

revenu garanti et à l'Allocation au conjoint, leurs revenus étant plus élevés que le niveau permis, pourront avoir droit à des prestations allant jusqu'à \$20 par mois, à cause de ce plafond plus élevé.

La seconde modification atténuera les problèmes auxquels doit faire face le bénéficiaire de l'Allocation au conjoint lorsqu'il perd le droit à cette prestation à la suite du décès du conjoint pensionné.

À l'avenir, on continuera à verser l'Allocation au conjoint pendant la période de six mois suivant le mois du décès du pensionné. Cette disposition est maintenant en vigueur et s'applique à tous les cas de décès survenus depuis la date de la Sanction royale.

Nos bleuets appréciés à l'étranger

Le Canada est bien connu à l'étranger pour ses pommes et son sirop d'érable. Un autre produit fait actuellement une forte percée sur les marchés étrangers, européens entre autres: les bleuets, si délicieux avec de la crème ou sur les céréales du petit déjeuner pour ne citer que deux de ses nombreux emplois.

Les bleuets sont de petites baies bleues très sucrées qui poussent par grappes sur un arbuste croissant dans les savanes.

Les bleuets poussent surtout dans l'est du Canada (75 p.c.); il s'agit presque uniquement de types nains et sauvages. Les autres sont des produits de culture en corymbes (plants cultivés) de Colombie-Britannique.

Les principales régions productrices sont le Québec et la Nouvelle-Écosse mais depuis quelques années l'Ontario s'intéresse aussi à cette culture.

La vente de bleuets congelés et transformés, longtemps inférieure à celle d'autres fruits (les cerises, les fraises et les framboises, par exemple) connaît une augmentation marquée. Cela est dû, entre autres, à la diminution des approvisionnements de cerises et à l'augmentation du coût de ses produits dérivés, ainsi qu'à l'augmentation du prix des fraises et des framboises.

Les exportations de bleuets continueront à occuper une place importante. En 1977, quelque 8,55 millions de kilogrammes de bleuets ont été vendus à l'étranger, principalement aux États-Unis. L'Allemagne de l'Ouest, les Pays-Bas, la France, la Norvège, la Suède et le Japon achètent également d'importantes quantités de bleuets congelés.